



Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20240723-DEC2024-027-AR
Date de télétransmission : 26/07/2024
Date de réception préfecture : 26/07/2024

Décision du Maire n°2024-027

Objet : Demande de subvention – Conseil départemental de Savoie pour les travaux de restauration de la Tour Montmayer

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

Vu l'arrêté n°2023-SG-027 du 30 novembre 2023 portant subdélégation de fonction à Michel Genettaz pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

Considérant la possibilité de déposer une demande de subvention ;

DECIDE :

Article 1 :

De déposer une demande de subvention pour un montant de 27 122 € auprès du Conseil Départemental de la Savoie (26 % de la dépense subventionnable déterminée par la DRAC), dans le cadre des travaux de restauration des façades et menuiseries extérieures du corps de logis ouest du Château de Montmayer.

Article 2 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, aime-la-plagne.fr.

Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Ce recours peut être réalisé par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 23 juillet 2024,

Le Premier Adjoint,

Pour le Maire et par subdélégation,

Michel Genettaz

